Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS séance du 03/05/2018

L'an 2018 et le 3 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Absents	Pouvoir à / Observations
BISOT Nadia	×	×			
BROSSARD Julina	×			×	
DANEDE Laurent, Maire	×	×			
FILLATRAUD Jean-Christophe	×			×	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	×		×		Henri ROUHAUD
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	×	×			
HAULBERT Ludovic	×		×		Nathalie VERGNAUD
JOUBERT Corinne, 4ème Adjoint	×		×		Laurent DANEDE
LUCAS Bruno	×	×			
MORAIN Mickaël	×			×	
PAPON Bruno	×	×			
PAYRAUDEAU Alain	×	×			
ROUHAUD Henri, 1er Adjoint	×	×			
VERGNAUD Nathalie	×	×			

Date de la convocation : 25/04/2018 Date d'affichage : 25/04/2018

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A Augmentation des heures d'Hafida Maimouni : Validation après CT
- B Projet Art Roman en ruffécois
- C Subventions aux associations
- D Transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CDC Cœur de Charente
- E Convention pour mise à disposition d'un lecteur de puces
- F Questions diverses

réf 2018027 : Augmentation des heures d'Hafida Maimouni : Validation après CT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Compte tenu des heures complémentaires récurrentes, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'Hafida MAIMOUNI.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi de créer initialement pour une durée de 24h, et de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet pour une durée de 28h hebdomadaire à compter du 1er mai 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés sur des emplois permanents à temps non complet, Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 avril 2018,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois

Votants : ... 11
- dont « pour » : 11
- dont « contre » :
- dont abstention :

réf 2018028 : Projet Art Roman en ruffécois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de Communes Cœur de Charente a souhaité mettre en avant le patrimoine roman situé sur son territoire à travers ses actions de valorisation. Ce projet est mené à l'échelle du PETR du Ruffécois par les CDC Cœur de Charente et Val de Charente, l'espace d'architecture romane de Saint Amant de Boixe, ainsi que l'Office de Tourisme.

Suite à l'application de critères de classification, l'église de Tourriers a été retenue dans la catégorie « autres sites romans ». Elle bénéficiera donc, comme les autres sites retenus, d'un programme de mise en valeur à l'aide d'un plan de communication et des supports de promotion (carte de localisation, etc.) à partir de l'été 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal à autoriser le maire à signer la convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine roman en Pays du Ruffécois et tous les documents concernant cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine roman en Pays du Ruffécois et tous les documents concernant cette opération.

Votants : ... 11
- dont « pour » : 11
- dont « contre » :
- dont abstention :

réf 2018029 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la séance du 9 avril 2018, une somme de 6000 €, au 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres, section Fonctionnent Dépenses, a été allouée pour les subventions aux associations.

Un dossier de demande a été adressé aux associations de la commune. Les dossiers reçus et les demandes des organismes extérieurs ont été étudiés au cours de la commission finances du 3 avril 2018 et les montants de subvention suivants proposés :

Associations	Subventions 2018			
Comité des Fêtes	0,00€			
Club Amitié	400,00€			
Club de Yoga	300,00€			
Amicale Pétanque de Tourriers	500,00€			
Société de chasse	300,00€			
Entente Pongiste Tourriers-	650,00€			
Jauldes				
Tourriers Patrimoine	600,00€			
AIPE	400,00€			
APE du collège de Saint Amant	150,00€			
de Boixe				
Les restos du coeur	150,00€			
Amicale Volontaire des	150,00€			
donneurs de sang Saint Amant				
de Boixe				
EIDER	150,00€			
RASED	42,00€			
JADIS	150,00€			
Sapeurs Pompiers Mansle	150,00€			
Total des subventions	4092,00€			
Subventions Exceptionnelles	1908,00€			
TOTAL de la Ligne	6000,00€			
budgétaire 6475				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les subventions ci-dessus mais précise 2 points :

- Amicale Pétanque de Tourriers : La subvention ne sera versée qu'à condition que l'association fournisse les bilans comptables 2017 et le prévisionnel 2018
- si une association ne réalise pas une manifestation dans l'année, la subvention 2019 sera amputée du montant alloué en 2018.

Votants: ... 11
- dont « pour » : 11
- dont « contre » :
- dont abstention :

<u>réf 2018030 : Transfert de compétence de l'assainissement collectif à la CDC Cœur</u> de Charente

Le Maire rappelle que suite au transfert de la compétence assainissement à la CDC Coeur de Charente, il y a lieu de mettre à disposition de la CDC Coeur de Charente, les biens nécessaires à l'exercice de la compétence et de transférer les droits et obligations attachés au service.

Les règles d'établissement du procès-verbal de mise à disposition sont prévues par les

articles L1321-1 à L1321-5 du CGCT.

La mise à disposition est constatée par un procès-verbal de mise à disposition des biens établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente, à partir du 01/01/2018. Le procès-verbal doit préciser la nature des biens et leurs valeurs comptables, ainsi que les droits et obligations transférés.

Le transfert des résultats arrêtés au 31/12/2017 est une opération budgétaire qui devra faire l'objet d'une inscription de crédits aux budgets 2018 de la commune et de la CDC Coeur de Charente.

Alain Payraudeau demande si les agents entretiennent toujours la STEP. Le Maire répond que la commune a validé la convention de mise à disposition des agents lors d'un conseil municipal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition et autorise le Maire à signer ce procèsverbal, qui devra également être signé par le Président de la CDC Coeur de Charente
- Autorise le Maire à signer tous documents annexes se rapportant à la présente délibération et au procès-verbal.
- Valide le transfert des résultats cumulés en investissement et en fonctionnement de l'assainissement au 31/12/2017
- dit que la présente décision ainsi que le procès-verbal et les pièces annexes seront transmis à la CDC Coeur de Charente

Votants: ... 11
- dont « pour »: 11
- dont « contre »:
- dont abstention:

réf 2018031 : Convention pour mise à disposition d'un lecteur de puces

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention proposé par le syndicat mixte de la fourrière pour la mise à disposition d'un lecteur de puce électronique utilisable par la commune dans le cas où celle-ci recueille un animal errant pour la recherche de la propriété de l'animal.

Le montant correspondant au coût de l'appareil, soit 90 € environ, sera facturé à la commune par le syndicat mixte de la Fourrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- n'approuve pas la convention de mise à disposition d'un lecteur de puce électronique par le syndicat mixte de la Fourrière
- n'autorise pas le maire à signer cette convention.

Votants: ... 11
- dont « pour » :
- dont « contre » : 10
- dont abstention : 1

Points pour informations et questions diverses :

- Points du prochain conseil municipal : Devis à valider pour le déplacement du monument aux morts et modifications des statuts du syndicat de fourrière
- Gens du voyage : Monsieur le Maire fait l'historique (occupation illégale du 26 avril, intervention des gendarmes, négociation avec le Chemin du Hérisson), explique la procédure d'expulsion.

Département CHARENTE

- pour éviter une autre occupation, Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur le compteur d'eau du cimetière et sur le fait de le faire enlever pendant les travaux de la canalisation d'eau potable. Le Conseil municipal approuve.
- Bruno Papon informe qu'il y a un problème de vitesse à Bouffanais
- Monsieur le maire informe de sa rencontre avec l'ADA (marquage au sol au sud de Tourriers jusqu'à l'échangeur + marquage pour les places pour les camions)
- Il informe également du vol de 3 plaques de rue
- Frédéric Gentet informe que le rabotage des bandes rugueuses sur le RD 88 a commencé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 19 h 40.